



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 15 juin 2011
N° CERTA-2011-AVI-344

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans Adobe Flash Player

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2011-AVI-344>

Gestion du document

Référence	CERTA-2011-AVI-344
Titre	Vulnérabilité dans Adobe Flash Player
Date de la première version	15 juin 2011
Date de la dernière version	–
Source	Bulletin de sécurité Adobe apsb11-18 du 14 juin 2011
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Exécution de code arbitraire.

2 Systèmes affectés

Adobe Flash Player, version 10.3.181.23 et versions antérieures.

3 Résumé

Une vulnérabilité dans Adobe Flash Player permet à un utilisateur malveillant de provoquer un déni de service et permettrait d'exécuter du code arbitraire.

4 Description

Une vulnérabilité non précisée par l'éditeur se traduit par une corruption de mémoire. Elle provoque un arrêt inopiné de l'application et permettrait à un utilisateur malveillant d'exécuter du code sur le système vulnérable.

Cette vulnérabilité peut être exploitée par le biais d'un fichier Flash spécialement conçu présent sur un site web.

5 Solution

La version 10.3.181.26 d'Adobe Flash Player corrige cette vulnérabilité. Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Bulletin de sécurité Adobe apsb11-18 du 14 juin 2011 :
<http://www.adobe.com/support/security/bulletins/apsb11-18.html>
- Référence CVE CVE-2011-2110 :
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2011-2110>

Gestion détaillée du document

15 juin 2011 version initiale.